

DÉLIBÉRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCMIQUÉLIC

Envoyé en préfecture le 04/12/2024
Reçu en préfecture le 05/12/2024
Publié le 09/12/2024
ID : 056-265600536-20241203-D2024_032-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie de Locmiquélic, sous la présidence de Monsieur Eric PATUREL, Président.

Date de convocation : le mardi 26 novembre 2024

Etaient présents : Eric PATUREL, Jean-Yves LE GLOUAHEC, Annie BLAIZOT, Marie-Noëlle LE HONSEC, Anne GERMAIN, Joël AUDRAN, François NICOLLE, Hélène NIO

Absents excusés : Stéphane DRÉANO, Erwan MARTEIL, Anne LE LAUSQUE

Secrétaire de séance : Annie BLAIZOT

D2024-032- CONVENTION POUR LA DISTRIBUTION DE PANIERS DE LEGUMES BIO DANS LE CADRE DE L'OPERATION PANIERS DECOUVERTES

Exposé :

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le CCAS de LOCMIQUÉLIC et OPTIM-ISM, le Jardin de Cocagne coopèrent pour atteindre les objectifs suivants :

- 1) Permettre à des personnes à faibles revenus de devenir adhérent-panier du jardin de Cocagne.
- 2) Proposer un accompagnement (animations, ateliers, conseils,) qui facilite la préparation et l'alimentation à partir de ces légumes.

Une adhésion à Optim-ism sera versée par le bénéficiaire pour un montant solidaire de 3€.

Prix du panier découverte

Le coût d'un panier est de 9€, 12€ ou 18€, et le coût d'une boîte de 6 œufs est de 2.5€, le coût d'une boîte de 12 œufs est de 5€

La répartition suivante est retenue :

	Panier à 9€	Panier à 12€ (duo)	Panier à 18€ (famille)	Boîte œufs x 6 / 2,5€	Boîte œufs x 12 / 5€
Optim-ism	3,50	5	6,5	0,5	1,5
CCAS	3	3,5	6	1	1,5
Bénéficiaire	2,5	3,5	5,5	1	2

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an, renouvelée par tacite reconduction.

Proposition :

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver les termes de la convention.
- D'autoriser Mr Le Président ou son Vice-Président à signer la convention.

Décision :

Après que le Conseil d'Administration, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à l'unanimité des votants

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 3 décembre 2024

Monsieur PATUREL

Le Président

Madame BLAIZOT

Le secrétaire

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 056-265600536-20241203-D2024_032-DE